

Parce que ça n'arrive pas qu'aux autres ! L'OPPBTP relance sa campagne « travaux en hauteur, pas droit à l'erreur » à partir du 21 mai 2024

Le travail en hauteur est à l'origine de nombreux accidents du travail dans le BTP. Avec pour objectif de faire évoluer la perception du danger et les comportements face au risque, l'OPPBTP relance du 21 mai au 5 juillet 2024 la campagne « travaux en hauteur – pas droit à l'erreur ».



Face à un risque encore très présent

Le travail en hauteur fait partie de l'environnement de travail du BTP. Depuis un toit, un pylône, une échelle... le risque de chute est souvent présent. Première cause de sinistralité dans le BTP (hors malaises et risque routier), les accidents liés à des chutes de hauteur sont souvent lourds et peuvent avoir des conséquences graves.

Selon l'OPPBTP, les accidents surviennent le plus souvent sur des chantiers de rénovation de courte durée réalisés pour un client particulier. Il s'agit de chutes de moins de 3 mètres qui concernent des salariés en CDI dans des entreprises de moins de 50 salariés. Une chute sur deux est liée à une rupture de toiture ou un défaut d'équipement de protection collective.

Une enquête sur la perception du risque

Avec pour objectif de faire émerger une prise de conscience collective, une enquête sur la perception du risque a été réalisée. Il en ressort notamment que les professionnels sont conscients du danger et des risques mais sont parfois amenés à travailler sans équipement de sécurité. Ils estiment que les équipements disponibles dans l'entreprise sont efficaces mais sur de nombreux chantiers, les conseillers de l'OPPBTP les jugent moyens ou insuffisants en terme de sécurité. Près de la moitié des professionnels interrogés considèrent que la maîtrise d'ouvrage ne s'intéresse pas à la sécurité alors que tous conviennent qu'un échafaudage de pied contribue à l'image de marque de l'entreprise.

Forts des constats de l'étude, la nouvelle campagne est principalement axée sur la communication, l'information et la sensibilisation de toutes les personnes concernées par le risque de chute de hauteur. Elle s'appuie sur des vidéos de fiction fortes et des témoignages parlants (podcasts et de vidéos de chefs d'entreprise).

Des outils pour informer, sensibiliser et agir

A l'occasion de cette nouvelle campagne, l'OPPBTP met disposition de nombreux outils :

- une « lettre de la prévention adressée aux entreprises adhérentes à l'OPPBTP »
- l'accès à un site dédié avec de nombreuses solutions (affiches à télécharger, jeu de Questions / Réponses, sélection de solutions chantier, kit de sensibilisation clé en main mis à disposition des formateurs de CFA...).
- une nouvelle formation d'une journée spécifiquement dédiée à la perception du risque
- des webinaires nationaux à destination de tous les acteurs du chantier, animés par les conseillers en prévention de l'OPPBTP, les services de santé et la CNAM.
- Plus de 140 événements de sensibilisation organisés partout en France courant juin, avec l'objectif de réunir 6 000 professionnels.

Contactez votre Fédération pour en savoir plus et rendez-vous sur www.chutesdehauteur.fr